

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

**Date de la convocation
et affichage : 25 avril 2014**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 30 avril 2014**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 30 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le 29 avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Erwan BARBEY-CHARIOU.

Etaient présents : Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, Mme Nicole GRIDEL-CULAND, M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, Mme Elodie OCHS, Mme Virginie PRADET, M. Victorien DARCEL, Mme Béatrice FOURNIER, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Georges BREZELLEC, Mme Yveline DROGUET.

Absents représentés :

M. Jean-Louis GICQUEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
M. Clément LACOUR donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU,
Mme Isabelle QUERE donne pouvoir à M. Jean-François VILLENEUVE.

Absente : Mme Malika BOULAIS.

Monsieur Marcel QUELEN a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 19

Représentés : 3

Votants : 22

M. LE MAIRE :

Point n° 1

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 16 avril 2014, avez-vous des remarques particulières à faire ?
Il n'y a pas de remarque, je vous propose de passer à l'approbation.

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Compte-rendu des délégations du Maire.

Ce point est sans objet,

Point n° 3

Délibération n° 29/04/2014-01

Contributions directes – vote des taux 2014

Il appartient aux communes de voter chaque année les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Le montant des bases d'imposition prévisionnelles notifiées par les services fiscaux pour l'année 2014 et le produit attendu, à taux constant, se décomposent de la manière suivante :

	Bases 2014 notifiées	Taux	produit attendu	écart 2014 / 2013
Taxe d'habitation	8 132 000	18,42%	1 497 914	23 098
Taxe sur le foncier bâti	5 047 000	16,87%	851 429	16 240
Taxe sur le foncier non bâti	41 300	55,12%	22 765	-768
Total			2 372 108 €	38 570 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Le Maire propose le maintien des taux 2013 pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, de voter les taux suivants pour l'année 2014 :

Taxe d'habitation	18.42%
Taxe sur le foncier bâti	16.87%
Taxe sur le foncier non bâti	55.12%

Débat avant le vote :

M. LE MAIRE : Qui souhaite prendre la parole. Oui M. BREZELLEC.

M. BREZELLEC : C'est juste une petite remarque sur les chiffres qui nous ont été fournis. Sur le produit attendu de 2 372 108 €, c'est exact que cela figure sur le budget primitif à 2.000 € près puisque sur ce budget primitif on a 2.370.000, le problème n'est pas là, c'est surtout sur l'écart. L'écart qui nous est donné ici serait de 38 570 €, par contre sur le budget primitif, l'écart est de 92.000 € par rapport à 2013. Alors, est-ce que cet écart a été fait sur un compte administratif qu'on n'a pas encore voté, donc un résultat réel, ou est-ce que cela a été fait par rapport au budget primitif 2013, dans ce cas il y a un des 2 chiffres qui ont été fournis sur les documents qui ne correspond pas. Sur le budget primitif 2013, il s'agissait de 2.278.010 €, c'est l'article 73111.

M. LE MAIRE : Y-a-t-il d'autres questions ?

Je propose à M. LOUESDON de vous donner la réponse technique.

M. LOUESDON : Sur le document du budget prévisionnel c'est le montant des bases qui avaient été notifiées à l'époque par les services de l'Etat. Entre temps on a eu communication des bases réelles et le produit encaissé est bien tel que cela fait un écart de 38.000 €.

M. BREZELLEC : Merci.

M. LEMAIRE : Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote.

Le Point n° 4 concerne la présentation du budget primitif 2014. Pour des raisons didactiques, à la fois pour les conseillers municipaux qui n'ont pu participer à la réunion plénière mais aussi pour l'ensemble des quinquagénaires, mon propos sera porté aussi par un certain nombre de plaques (un diaporama), ce qui vous permettra d'avoir une meilleure compréhension sur l'élaboration de ce budget.

Nous allons aborder à présent l'examen et le vote des budgets primitifs 2014. Il s'agit d'abord du budget principal puis des trois budgets annexes : le port d'échouage, l'assainissement et le cinéma. Je rappelle qu'une première réunion de présentation et d'échanges a eu lieu lors d'une réunion plénière, le 23 avril, à laquelle bien sûr était invité l'ensemble des conseillers municipaux, qui nous a permis avec l'ensemble des services, que je remercie, d'avoir une présentation très exhaustive de ce budget primitif.

Parmi les documents remis, la maquette budgétaire, c'est-à-dire le document tel qu'il doit être transmis à la préfecture et au trésor public, une présentation du budget pour 2014 en fonctionnement et en investissement par chapitre et également une présentation détaillée par article. Cependant, je vous propose que le vote des crédits correspondants s'effectue au niveau du chapitre. Je ne vous ferai pas une présentation ligne par ligne qui serait peut-être trop fastidieuse pour tout le monde, mais une présentation des grands équilibres financiers et certaines remarques pour préciser certains points.

En ce qui concerne le **budget primitif de la ville**, la section de fonctionnement s'équilibre à 6 183 813 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 4 571 943 € en dépenses et en recettes.

Soit un budget total de 10 755 756 €

Je propose maintenant une présentation par chapitre

Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement. Cela correspond sur les documents que vous avez reçus à la page 2

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Le montant des Dépenses réelles est de 5 351 932 €

Elles se décomposent de la manière suivante :

Le chapitre 011 « charges à caractère général » : 1 477 865 K€

La légère augmentation (16K€) est due à l'augmentation des fluides (gaz et électricité, + 27 K€), qu'un ajustement des autres postes de dépenses (- 10 K€), en tenant compte du réalisé 2013, a permis de contenir.

Le chapitre 012 « charges de personnel » : 2 817 500 K€

Ce poste varie par rapport à 2013 de 2,4 % (66 K€), ce qui reste très raisonnable.

Il est nécessaire de préciser qu'il inclut les frais de personnel correspondant à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cela représente 18 K€ en 2014, pour un démarrage à la rentrée en septembre, donc de septembre à décembre. Elle concernera l'école publique des Embruns, c'est une obligation. Mais aussi Notre Dame de la Ronce. En effet, il a semblé important à la municipalité que l'ensemble des enfants de la commune, quelle que soit l'école qu'il fréquente, puisse bénéficier de ces Temps d'Activité Périscolaire – les TAP. Les activités périscolaires, c'est-à-dire en dehors du temps scolaire, que la ville organise, sont ouvertes à tous les enfants de la commune.

L'estimation du coût pour la ville, sur une année complète, pour l'ensemble des enfants, est de 50 à 55 K€. La participation de l'Etat de de la CAF devrait atteindre 15 à 20 %, soit 9 K€ selon le nombre d'enfants qui fréquentera ces ateliers.

M. BREZELLEC : On peut poser des questions au fur et à mesure Monsieur le Maire ou on attend.

M. LE MAIRE : Je pensais qu'on pourrait attendre les présentations finales et poser les questions ensuite, pour avoir une présentation globale.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » : 86 000 K€

Il s'agit du reversement :

- de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (30 K€)
- et d'une partie de la taxe sur la consommation d'électricité au Syndicat Départemental d'Electricité (56 K€), ce qui conditionne l'application de participation réduite de la ville pour des interventions et des travaux concernant le réseau d'éclairage public.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 655 952 K€

- Subvention à l'Office du Tourisme : 216 K€

(Même montant que 2013 en tenant compte de l'attribution complémentaire effectuée en fin d'année, 190 + 26 K€)

- Subvention au CCAS : 78 K€

(Même montant que 2013, 70 K€ majoré de 8 K€ compte tenu de la réaffectation de la totalité du produit des concessions du cimetière à la ville).

- Subventions aux associations : 252 K€

Elles représentent le soutien financier de la ville aux différentes associations locales pour leur rôle actif dans l'animation de la ville, soit 164 K€

Il s'agit également de la subvention versée à l'école privée (88 K€) en application du contrat d'association.

Il faut simplement rappeler que l'ensemble de ces subventions ont été votées par l'équipe précédente, lors du conseil municipal du mois de janvier.

Le chapitre 66 « Charges financières » : 145 000 €

Baisse de 25 K€ par rapport à 2013. Liée à la diminution des emprunts restant à rembourser et au maintien de taux d'intérêts assez bas.

Répartition des dépenses de fonctionnement par secteur d'activité

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Secteur d'activité	
Administration générale	18,27%
Prévention - Sécurité	3,43%
Aménagement & Travaux	12,07%
Bâtiment & Voirie	15,15%
espaces verts & propreté	10,80%
Education & Jeunesse	12,89%
Social	3,10%
Sports	2,71%
Culture & Animation	16,50%
Tourisme	5,08%

Je propose de passer aux questions sur cette section de fonctionnement.

M. BREZELLEC : Page 5 de notre document, sur le détail, au sujet des « charges de personnel et frais assimilés » - Chapitre 012 – j'ai 2 questions sur ce sujet. Article 64111 « rémunération principale » il y a une diminution de 20.000 € par rapport au budget primitif 2013. Il est proposé 1.531.620 € au lieu 1.551.625 € proposé en 2013. Ce qui me surprend c'est que, en principe, sur cet article devrait apparaître le poste qui a été décidé au dernier conseil, le chargé de communication, à partir de l'automne en principe, puisque c'est un poste à temps complet et que ce devrait être un personnel titulaire. Alors la question que je pose sur ce sujet, comment se fait-il qu'on soit à 20.000 € en dessous en prévision sur ce poste par rapport à l'année dernière. Voilà ma première question.

La deuxième question est juste la suivante. Sur l'article 64131 « rémunérations personnel non titulaire », où là on a une augmentation sensible puisqu'elle est de 47.000 € par rapport à l'année dernière, là aussi je suis un petit peu surpris parce que si M. QUILLIOU émergeait lui sur cette ligne, sur cet article, puisque c'est un personnel non titulaire et contractuel, en principe cela aurait dû être allégé. Cela a dû être compensé par les rythmes scolaires probablement, compensé aussi par l'emploi de contractuel que vous avez décidé au 1^{er} mai pour une période de 6 mois. Il n'empêche que le détail est quand même important puisqu'il s'agit de 47.000 €. C'est pour cela que je vous pose cette question, comment se fait-il qu'il y ait un tel décalage par rapport à ce qui me semblait la logique, de mon point de vue.

M. LE MAIRE : Je propose à M. LOUESDON de bien vouloir donner la réponse technique.

M. LOUESDON : Tout simplement, concernant le personnel titulaire, il y a une personne qui est en disponibilité et une personne qui a fait valoir ses droits à la retraite qui sont toutes les deux remplacées par des agents non titulaires. Cela a donc entraîné une réduction des agents titulaires et un basculement des crédits correspondants sur le poste des agents non titulaires. Sur l'augmentation des postes non titulaires également il faut prendre en compte 7.000 € de rémunération supplémentaire correspondant aux rythmes scolaires.

M. BREZELLEC : Je m'en doutais oui. Une autre question que je voudrais poser parce qu'elle fait partie aussi de ce chapitre et surtout de cet article « rémunération », le rédacteur qui sera employé, à quel échelon va-t-il l'être. C'est un rédacteur territorial et j'ai vu qu'il y avait quand même des échelons. Il y a un gros décalage, parce qu'on parle de rémunération minimale de 1.379 € à une maximale, quand on est un rédacteur territorial chef, de 2.379 € par mois brut. Donc sur quelle base va-t-il être embauché ?

M. LOUESDON : Tout dépendra. L'annonce a été faite, la procédure de recrutement est en cours, et quand les candidats se présenteront au jury, leur rémunération dépendra bien entendu de ce qu'ils demandent eu égard aux compétences et à l'expérience qu'ils pourront mettre en avant.

M. BREZELLEC : On a fait une projection budgétaire là-dessus ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

M. LOUESDON : Sur la même rémunération que l'emploi précédent.

Mme DROGUET : Qui était de ?

M. LOUESDON : C'est délicat de parler de la rémunération d'un agent. Plutôt vers le haut.

M. BREZELLEC : Là on est sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » je voudrais quand même souligner l'augmentation sensible, puisque de 521.813 prévu en 2013, (je n'ai pas le compte administratif, on ne l'a pas encore), on passe à 655.962, c'est quand même une augmentation de 134.000 €. Alors c'est vrai que vous avez cité, à juste titre, l'office de tourisme mais on peut se poser la question sur ces augmentations et à un moment ou à un autre il faudra peut-être réfléchir sur ce qu'il faut faire pour les éviter. Elles ne viennent pas de vous, on a subi la même chose depuis un certain nombre d'années, des augmentations régulières chaque année, des demandes tout au moins, et puis aussi au niveau des subventions. Vous avez raison de le souligner, ça a été voté par le mandat précédent. Il faut souligner aussi le poids des indemnités des élus puisqu'il n'y avait que 19.300 € en 2013 et qu'on passe à 76.800, c'est ce qui a été voté la dernière fois. Ce qui laisse dire que les charges de fonctionnement sont quand même lourdes puisque cela va peser, au moins pour le personnel, à 53 % des dépenses totales. Il y a une barrière au-dessus de laquelle il ne faut absolument pas passer. C'est simplement une réflexion.

J'ajoute juste que je voterai ce budget dans l'ensemble et je vais dire pourquoi. Parce qu'il me semble qu'il aurait été correct que ce soit votre prédécesseur qui le présente, de façon que vous puissiez, vous, avoir le temps de l'appréhender et éventuellement de l'amender par des décisions modificatives. Donc, ce sont des questions que je pose simplement à titre d'information, mais de toute façon j'avais décidé de le voter.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, j'avais compris que c'était dans cet esprit-là que vous posiez des questions qui étaient des questions purement techniques puisque je n'avais pas tout détaillé. Vous avez fait une lecture très attentive et mais il est vrai qu'on aurait pu répondre aussi à ce type de questions en séance plénière, mais vous n'avez pas pu être là, vous l'avez remarqué.

En ce qui concerne les indemnités, on ne va pas revenir sur le discours puisqu'on en a déjà débattu lors du dernier conseil municipal. Donc, effectivement il y a une enveloppe globale d'environ 100.000 € dans laquelle nous avons pris la décision d'indemniser le Maire et ses Adjointes sachant que c'est sur cette enveloppe du Maire et des Adjointes que nous indemniserons, les Conseillers délégués. Ce qui fait partie du minimum d'indemnisation puisque c'est lié à un certain nombre de charges fixes : déplacements, frais de voiture, carburant... et je crois que cela fait partie des règles incontestables.

Je propose de passer maintenant aux recettes de fonctionnement (6 063 865 €)

Elles se décomposent de la manière suivante :

Le chapitre 70 « produits des services » : 291 150 K€

Il s'agit principalement de droits acquittés par les usagers pour les différents services mis en place par la ville, avec notamment :

- Restauration scolaire :	40 K€
- Centres de loisirs enfant et ados :	49 K€
- Ecole de musique :	40 K€
- Tennis :	20 K€
- Garderie :	8 K€
- Cimetière :	13 K€

Et la refacturation aux budgets du CCAS et du Port : 103 K€

(Remboursement des frais de personnel)

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » : 4 153 090 €

- Les contributions directes locales :	2 370 K€	(39 % des recettes réelles)
- Le produit de jeux :	1 390 K€	(23 % des recettes réelles)
- Les droits de mutation :	180 K€	
- La taxe sur la consommation d'électricité :	104 K€	

Le chapitre 74 « Dotations et participations » : 1 470 960 €

- Les dotations de l'Etat affichent cette année une baisse de 27 K€

Baisse atténuée par la dotation de solidarité rurale qui augmente légèrement

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

- La dotation forfaitaire : 952 K€ (- 40 K€)
- La dotation de solidarité : 195 K€ (+ 17 K€)
- La dotation nationale de péréquation : 119 K€ (idem 2013)

- Les subventions de la CAF (services périscolaires) : 70 K€

(Baisse de près de 8 K€ du fait de la modification des règles de subventionnement)

- La participation du casino à l'animation de la ville : 15 K€

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 74 600 €

- Les redevances versées par le casino : 31 K€
(En contrepartie de la mise à disposition des locaux : 25 K€ (partie jeux) et du terrain pour la partie restaurant : 6 K€)

- Les salles communales : 29 K€
Dont centre des congrès : 25 K€ (16 K€ en 2013)

- Les cabines de plages : 5 K€
- Les concessions GRDF et France Télécom : 7 K€

Le chapitre 013 « atténuations de charges » : 59 100 €

Ces recettes correspondent aux versements d'une partie des rémunérations pour des agents indisponibles (maladie, accident du travail, maternité).

⇒ **L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de 711 933 €**

Voilà nos grands équilibres du budget 2014. Les dépenses réelles de fonctionnement pour 5.351.932 €, donc un autofinancement de 711.933 €. Je rappelle que, c'est évident quand on voit la présentation, l'autofinancement est la différence entre les recettes et les dépenses réelles. Il constitue un des financements des investissements décidés par la Ville. Il reste stable par rapport à 2013 (726 K€), malgré un contexte tout de même de baisse des dotations qui ont été plus ou moins compensées comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Y-a-t-il des remarques ?

M. BREZELLEC : Juste une question. J'ai été agréablement surpris de voir la différence au niveau des taxes foncières et d'habitation, compte-tenu du maintien des taux. Maintenant j'ai eu une partie des explications puisque vous en avez parlé tout à l'heure M. LOUESDON. Est-ce qu'on a une idée de l'augmentation des bases qui ont été acceptées ou prévues pour l'année 2014, les bases locatives ?

M. LE MAIRE : J'ai déjà une réponse, c'est l'Etat a décidé une revalorisation des bases fiscales de 0.9 %. D'où les bases fiscales notifiées par les services fiscaux pour 2014 qui sont les suivantes : pour la taxe d'habitation on a tout de même une variation par rapport à 2013 qui est de 1.57 %, pour la taxe sur le foncier bâti de 1.94 %, par contre pour la taxe sur le foncier non bâti on a une diminution de -2.97 %. Voilà une réponse là aussi très technique.

M. BREZELLEC : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer maintenant à la deuxième section, c'est la section dite d'investissement avec les dépenses d'investissement en face desquelles évidemment on va retrouver des recettes.

Le montant des Dépenses réelles : 4 403 435 €

- Les dépenses d'équipement 2 960 400 €
Dont nous verrons plus loin le détail

- Les emprunts 1 256 435 €

Il faut distinguer 2 éléments distincts

- Le remboursement du capital de la dette : 243 945 €
- Le tirage de trésorerie : 1 012 490 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Il s'agit du montant maximum d'un emprunt revolving réalisé en 2004. On retrouve cette ligne budgétaire en dépenses et en recettes pour le même montant

- Au chapitre 27 – autres immobilisations financières 171 600 €

Il s'agit de la participation de la ville au financement du syndicat mixte du port d'Armor

Les chapitres 040 et 041 sont des opérations d'ordre – sans flux financiers

Chapitre 040 : ce sont les travaux en régie, pour 119 K€

(Transfert de section à section. On retrouve le pendant en fonctionnement)

Chapitre 041 : ce sont des opérations comptables sur le patrimoine, pour 48 K€

(Opérations internes à l'investissement. Même montant en dépenses et en recettes)

Le montant des Recettes réelles : 3 691 502 €

- Chapitre 13 : les subventions d'équipement 102 500 K€

Il s'agit d'un reliquat de subvention pour la **vidéo protection** (2 500 €)

Et de la subvention de la Région pour la réhabilitation du haut de la **plage du châtelet** (100 000 €)

Les montants que la ville attend sont plus importants mais ne figurent pas au budget car certaines subventions n'ont pas été notifiées et d'autres sont inscrites dans les « reports ».

- Plage du châtelet

Région	100 000	contrat de pays	
département	67 000	contrat de territoire - clause de revoyure	Non notifié
communauté de communes	10 000	fonds de concours	Non notifié
177 000 €			

- Signalétique

Région	12 000	inscrits dans les reports
département	11 000	
communauté de communes	6 000	
29 000 €		

- Terrain synthétique de football

Selon le projet précis qui sera établi et l'utilisation qui en sera faite, il est possible d'obtenir entre 250 et 350 K€ de subvention. Bien entendu, le montant des subventions potentielles sera pris en compte dans la décision finale de réaliser ou pas cet équipement.

- Chapitre 10 : dotations et fonds divers 240 500 €
 - Fonds de Compensation de la TVA 210 450 €
 - Taxe d'aménagement 30 000 €

- Chapitre 16 : les emprunts 3 317 739 €
On retrouve l'écriture de l'emprunt revolving pour 1 012 490 €

- Chapitre 23 : remboursement d'avances 31 323 €

Il s'agit du remboursement d'avances consenties par la ville dans le cadre des travaux de la plage du châtelet. Ces avances étaient prévues dans les marchés qui ont été signés.

Les chapitres 021, 040 et 041 sont des opérations d'ordre – sans flux financiers

Chapitre 021 : c'est le virement de la section de fonctionnement

Chapitre 040 : ce sont les amortissements, pour 405 K€

(Transfert de section à section. On retrouve le pendant en fonctionnement)

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Chapitre 041 : ce sont des opérations comptables sur le patrimoine, pour 48 K€
(Opérations internes à l'investissement. Même montant en dépenses et en recettes)

En faisant le solde des mouvements d'ordre, en dépenses et en recettes (880 441 €- 168 508 €), on obtient 711.933 € qui est notre autofinancement qui participe au financement des équipements et qui permet d'équilibrer le budget.

On va maintenant rentrer dans le détail des équipements puisque je rappelle qu'il y a des dépenses d'équipement qui s'élèvent à 2 960 400 €:

Parmi les dépenses inscrites, figurent les projets suivants :

• Urbanisme et aménagement :	339 819 €	soit 11,50 %
- Aménagement de sécurité, rue du Maréchal Joffre	100 396 €(opération 416)	
- Urbanisme, régularisation de voirie (provision)	68 703 €(opération 394)	
révision du PLU	40.000 €	
- Schéma directeur, complément pour l'aménagement du quartier de Saint Quay	22 300 €	
lancement de l'étude du quartier du portrieux	53 921 €(opération 406)	
- Entrée de ville secteur de Kertugal	50 000 €(opération 427)	
- Signalétique, (complément notamment pour les relais d'information)	35 000 €(opération 413)	
- Réhabilitation du haut de la plage du Chatelet (actualisation et révision de prix)	30 000 €(opération 412)	
• Réfection de voirie – programme 2014 :	252 345 €	soit 8,50 %
rues de Rimbernin, des 3 frères Salaün, Pasteur, Marronniers, le haut de la rue de la Marne, et le passage entre le casino et la piscine		
• Réseaux divers (hors assainissement)	609 014 €	soit 20,60 %
- Effacement de réseaux Programme 2014 Rues Adjudant Cadot, Poincaré, rue des sentes et de la Comtesse, rue du stade et le haut de la rue de la marne	416 060 €(opération 389)	
Réseau EDF :	200 000 €	
Réseau téléphonique :	92 000 €	
Eclairage public :	70 000 €	
Renforcement de réseau, Rue de Bel air et rue des landes	52 000 €	
- Réseau d'eau pluviale Extension et réhabilitation des rues Roparz, Duguesclin, des rues du Centre et des Embruns	160 034 €(opération 388)	
- Eclairage public Programme de rénovation et d'extension	32 920 €(opération 286)	
Abords du centre des congrès	25 000 €	
Mise en lumière du corps de garde plage du Chatelet	6 720 €	
	1 200 €	
• Infrastructures	1 146 885 €	soit 38,75 %
- Matériels et équipements des services techniques	118 182 €(opération 262)	
<i>Remplacement d'une fourgonnette</i>	15 000 €	
<i>Acquisition d'une remorque pour le tracteur espaces verts</i>	17 000 €	
<i>Mobilier urbain</i>	15 000 €	
<i>Décors de Noël</i>	20 000 €	
<i>Matériels pour les manifestations</i>	12 000 €	
<i>(remplacement de tentes, tables, chaises)</i>		
<i>Signalisation</i>	10 000 €	
- Centre Technique Municipal <i>préparation et lancement du marché de réhabilitation</i>	73 756 €(opération 390)	
	23 500 €	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

	50 000 €	
- Services administratifs	73 112 €(opération 261)	
<i>Renouvellement du parc informatique (dernière phase)</i>	17 000 €	
<i>Remplacement du minibus</i>	50 000 €	
- Gros entretien des bâtiments	55 635 €(opération 301)	
<i>Travaux de réfection des bâtiments</i>]	
<i>Sécurité des ERP</i>]	36 000 €
<i>Sécurité équipements sportifs (panneaux basket salle de l'Espérance)</i>]	
<i>Cimetière – 4 columbariums</i>		12 000 €
- Stade Eugène Lallinec	740 008 €(opération 407)	
<i>Rénovation du bardage des tribunes</i>	40 000 €	
<i>L'étude qui est le début, je dis bien, d'une étude pour la réalisation d'un terrain synthétique à hauteur de 700 000 € sachant qu'effectivement même si on ne l'a pas inscrit, il est nécessaire que pour mettre en place et lancer cette étude, il y ait une ligne de subvention, et on espère avoir au moins 50 % de subvention.</i>		
- Centre Local des Jeunes	27 500 €	
<i>Reprise de l'étanchéité</i>	25 000 €(opération 409)	
<i>Matériel activités nautiques</i>	2 500 €(opération 268)	
- Piscine d'eau de mer	20 000 €(opération 415)	
<i>Rénovation du plongeur et de la vanne + reprise de maçonnerie qui devient extrêmement urgente</i>		
- Centre des congrès	15 843 €(opération 270)	
<i>Main courante de l'escalier extérieur</i>	12 000 €	
<i>Mise aux normes du système de détection incendie</i>	3 250 €	
• Patrimoine	612 337 €	soit 20,70 %
- Sentier du littoral	461 731 €(opération 366)	
<i>Secteur de la Comtesse</i>	183 000 €	
<i>Secteur de la Grève noire</i>	135 000 €	
<i>(couverture de l'exutoire eau pluviale et chemin piéton)</i>		
<i>Provision pour travaux de confortement suite tempête</i>	110 000 €	
<i>Secteur Fonteny – extension de la cale</i>	12 500 €	
<i>Secteur Fontaine</i>	20 000 €	
<i>(remplacement de barrières Delpierre)</i>		
- Chapelle Ste Anne	56 500 €(opération 378)	
<i>Restauration d'œuvres :</i>		
<i>Le maître autel, 2 statues en bois + tableau de Ste Anne</i>		
- Eglise	47 414 €(opération 277)	
<i>Remplacement de gouttières</i>	30 000 €	
<i>Restauration de 2 statues</i>	16 000 €	
- Chapelle de Kertugal	29 000 €(opération 377)	
<i>Restauration d'œuvres :</i>		
<i>3 tableaux (« La bonne mort », « les âmes du purgatoire » & tableau du Sacré Cœur) et la statue Notre Dame de la Pitié</i>		

Y-a-t-il des questions par rapport à cette première présentation ?

M. BREZELLEC : J'ai remarqué 3 points. Un point très satisfaisant à mon sens c'est celui qui concerne le sentier du littoral où il y a une augmentation sensible par rapport à ce qui avait été inscrit l'année dernière, puisqu'il y a plus de 200.000 € et je pense que c'est plutôt un énorme plus. Une déception concernant les aménagements de voirie parce que là il y a une diminution sensible, c'est vrai qu'il y a des travaux déjà en cours, que ceci explique peut-être cela, mais on en était à 425.500 € l'année dernière et on a prévu cette année 252.345 €. Une surprise, c'est de voir déjà une inscription

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

pour le terrain synthétique au stade Lallinec. Vous avez dit 50 % de subvention, la question que je vous pose : si on n'avait pas 50 % de subvention est-ce que l'opération serait maintenue quand même ou pas ?

M. LE MAIRE : Alors, je peux répondre très clairement. Je pense avoir dit dans ma présentation que c'était une des conditions.

Pour la réponse sur la voirie, Monsieur LOUESDON.

M. LOUESDON : Pour la voirie il y aura, puisqu'il ne figure pas dans le budget, 285.000 € de report de l'année dernière.

M. LE MAIRE : Y-a-t-il d'autres questions ? Non, et bien je vous propose de passer au vote de ce budget primitif 2014.

Arrivée de Madame Malika BOULAIS à 18 heures 50

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

Délibération n° 29/04/2014-02

Budget principal – budget primitif 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget communal pour l'exercice 2014. Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Chap	Dépenses de fonctionnement	PROP BP 2014	Chap	Recettes de fonctionnement	PROP BP 2014
011	Charges à caractère général	1 477 865,00 €	013	Atténuations de charges	59 100,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 817 500,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	291 150,00 €
014	Atténuations de produits	86 000,00 €	73	Impôts et taxes	4 153 090,00 €
65	Autres charges de gestion courante	655 962,00 €	74	Dotations et participations	1 470 960,00 €
66	Charges financières	145 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	74 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	169 605,00 €	76	Produits financiers	40,00 €
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	14 925,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	405 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 948,00 €
023	Virement à la section d'investissement	426 881,00 €			
	total dépenses fonctionnement	6 183 813,00 €		total recettes fonctionnement	6 183 813,00 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Section d'investissement :

SECTION INVESTISSEMENT			
Liste opérations		Dépenses	Recettes
000	Opérations financières	1 443 203,00 €	2 084 821,00 €
	Opérations non individualisées - hors travaux	48 560,66 €	48 560,66 €
	Opérations non individualisées - travaux en régie et emprunt	119 780,00 €	2 304 739,00 €
261	Services administratifs	73 112,00 €	- €
262	Services techniques	118 082,00 €	- €
264	Groupe scolaire	20 199,00 €	- €
268	Centre de Loisirs des Jeunes	2 500,00 €	- €
270	Centre des Congrès	15 843,00 €	- €
277	Eglise	47 414,00 €	- €
301	Opérations non affectées	55 635,00 €	- €
349	Tennis municipaux	1 350,00 €	- €
362	ALSH	200,00 €	- €
366	Sentier du littoral	461 731,00 €	- €
377	Chapelle de Kertugal	29 000,00 €	- €
378	Chapelle Sainte-Anne	56 500,00 €	- €
386	Eclairage public	32 920,00 €	- €
388	Pluvial	160 034,00 €	- €
389	Effacement de réseaux	416 060,00 €	- €
390	Centre Technique municipal	73 756,00 €	- €
393	Ecole de musique	1 200,00 €	- €
394	Urbanisme	68 703,00 €	- €
396	Aménagement de voirie	252 345,00 €	- €
403	Vieux Gréement	15 100,00 €	- €
406	Schéma directeur d'aménagement	53 921,00 €	- €
407	Stade E. Lallinec	740 008,00 €	- €
409	Bâtiment de la Rotonde CLJ	25 000,00 €	- €
410	Aménagement carrefour des prés Mario	17,00 €	- €
412	Réhabilitation du haut de la plage des Châtelets	30 034,00 €	131 323,00 €
413	Signalétique	36 500,00 €	- €
415	Piscine	20 000,00 €	- €
416	Aménagement de sécurité	100 396,00 €	- €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

419	Vidéo protection	- €	2 500,00 €
424	Parc de la Duchesse Anne	2 592,00 €	- €
425	Aménagement urbain Place Saint Roch	243,00 €	- €
426	Aménagement urbain Place Sainte Anne	5,00 €	- €
427	Entrée ville Kertugal	50 000,00 €	- €
	TOTAL	4 571 943,66 €	4 571 943,66 €

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet de budget de la commune pour l'exercice 2014, tel que présenté.**

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer maintenant aux budgets annexes.

Point n° 5

Le budget annexe du port d'échouage :

La Section d'exploitation s'équilibre à 285 750 € en dépenses et en recettes, ce qui correspond à la page 13 des documents que vous avez reçus.

La section d'investissement s'équilibre à 126 470 € en dépenses et en recettes

Soit un budget total de 412 220 €

Présentation des dépenses et des recettes d'exploitation (page 14)

Dépenses réelles : 179 530 €

Recettes réelles : 241 030 €

Soit un autofinancement de 61 500 €

Présentation des dépenses et des recettes d'investissement (page 15)

Dépenses réelles : 81 750 €

Recettes réelles : 20 250 €

Le besoin de financement est couvert par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement

Remarques sur ce budget

En dépenses de fonctionnement Chapitre 011 :

Action de curage des réseaux et du traitement de du rejet des eaux 11 000 €

Sur les recettes de fonctionnement

- décision de l'équipe précédente de maintenir pour 2014 les tarifs 2013

Redevance mouillage : 101 000 €

AOT aire de carénage : 91 500 €

Eau et électricité, remboursement par les amodiataires : 7 000 €

En dépenses d'investissement

Une provision a été inscrite pour la construction d'un hangar pour le matériel 20 000 €

Y-a-t-il des questions ?

M. BREZELLEC : C'est plus un rectificatif qu'une question Monsieur le Maire. Le mandat précédent n'avait pas décidé de maintenir les tarifs de façon identique, c'est qu'on n'a pas eu le choix. Il y a des règles à respecter au niveau portuaire, c'est assez compliqué. Il y a 5 intervenants sur les ports, dans le domaine portuaire : Le Conseil Général, la CCI, la Ville

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le Syndicat Mixte du Port d'Armor et la Société du nouveau port qui est toujours en place. C'est assez complexe, d'ailleurs je suis à votre disposition si un jour vous voulez qu'on parle de tous les sujets importants qu'il peut y avoir, qui vont venir ou qui sont aussi en cours. La règle veut que, même si on est sur un port concession municipale, le port à échouage, la règle veut qu'on présente le budget primitif au conseil portuaire ou au moins un prévisionnel un peu détaillé, c'est en juin de l'année précédente. En plus il faut que ce soit validé par le Conseil Général et seulement en troisième lieu c'est le Conseil Municipal qui décide bien que la proposition vienne d'abord du Conseil Municipal, mais c'est ainsi. Pour avoir « zappé » un épisode, notamment auprès du conseil portuaire, on s'est retrouvé dans l'impossibilité d'augmenter les tarifs tout simplement. Cela veut dire qu'il y a quand même un delta, vous avez vu cela nous a coûté 5 % en fait sur les recettes de mouillage, donc il y a un delta de 5.000 € et que c'est quand même la subvention municipale qui sera obligée d'équilibrer avec 5.000 € supplémentaires, ce qui n'est pas forcément une très bonne nouvelle même si la somme n'est pas astronomique. Merci.

Sans autres questions, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération n° 29/04/2014-03

Budget annexe port – budget primitif 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe Port pour l'exercice 2014. Ce projet s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

	dépenses de fonctionnement	Montant		recettes de fonctionnement	Montant
011	Charges à caractère général	55 205 €	70	produits de gestion courante	199 500 €
012	Dépenses de personnel	79 775 €	74	subvention d'exploitation	41 530 €
65	autres charges de gestion courante	7 500 €	75	autres produits de gestion courante	0
67	charges exceptionnelles	50 €	77	produits exceptionnels	0
66	charges financières	37 000 €			
042	dotations aux amortissements	93 945 €	042	opération ordre transfert entre section	44 720 €
023	virement à la section d'investissement	12 275 €			
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	285 750 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	285 750 €

Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CODE	liste opérations	dépenses	recettes
000	Opération financières	106 220,00 €	126 470,00 €
383	Programme futur	20 250,00 €	-
	TOTAL	126 470,00 €	126 470,00 €

Monsieur le Maire rappelle que le budget du port est assujéti à la TVA car il concerne des prestations de services portuaires. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget ;

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Décide à l'unanimité,

- d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2014 tel que présenté ci-dessus.

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant au **budget annexe de l'assainissement** (point n° 4)

La Section d'exploitation s'équilibre à 345 395 € en dépenses et en recettes
La section d'investissement s'équilibre à 750 304 € en dépenses et en recettes
Soit un budget total de 1 095 699 €

Présentation des dépenses et des recettes d'exploitation page 22
Dépenses réelles : 38 850 €
Recettes réelles : 327 400 € Soit un autofinancement de 288 550 €

Présentation des dépenses et des recettes de d'investissement page 23
Dépenses réelles : 712 309 €
Recettes réelles : 423 759 € Le besoin de financement est couvert par l'autofinancement

Remarques sur ce budget

Baisse importante au chapitre 011

Article 611 « sous traitance » : - 60 000 €

Correspond à la suppression de la prestation de 3 mois pour la reprise en régie du service, le temps du renouvellement du contrat de DSP (- 60 000 €)

Article 6231 « annonce et insertion » : - 14 500 €

Correspond à la réduction des crédits nécessaires aux frais d'annonce pour la DSP

Dépenses d'investissement

Inscription d'une enveloppe de 700 000 € pour l'engagement d'une 1^{ère} phase de travaux qui concernera principalement l'amélioration des réseaux (remplacement de canalisations et de pompes de relevage)

Y-a-t-il des questions ? Pas de question, pas de remarque particulière, je propose de passer au vote.

Délibération n° 29/04/2014-04

Budget annexe assainissement – budget primitif 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget du service assainissement pour l'exercice 2014. Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

	dépenses de fonctionnement	Montant		recettes de fonctionnement	Montant
011	Charges à caractère général	31 500 €	70	produits de gestion courante	327 400 €
012	Dépenses de personnel	0	74	subvention d'exploitation	0
65	autres charges de gestion courante	0	75	autres produits de gestion courante	0
67	charges exceptionnelles	0	77	produits exceptionnels	0
66	charges financières	7 350 €			
042	dotations aux amortissements	106 805 €	042	opération ordre transfert entre section	17 995 €
023	virement à la section d'investissement	199 740 €			

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	345 395 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	345 395 €
--	------------------	--	------------------

Section d'investissement :

SECTION INVESTISSEMENT		
Liste opérations	Dépenses	Recettes
000 Opération financière	47 095,00 €	750 304,00 €
112 Programme 2005	5,00 €	
115 Mise en conformité installations de traitement eaux usées	34,00 €	
117 PROGRAMME 2008	7,00 €	
118 Report n°69 contrôle de conformité rue Clémenceau et inscription régularisation du taux de TVA	7,00 €	
120 SQP 2020	41,00 €	
121 Programme 2012	29,00 €	
122 Programme 2013-2014	703 086,00 €	
TOTAL	750 304,00 €	750 304,00 €

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 49 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2014 tel que présenté.**

M. LE MAIRE : Je propose de passer au **budget annexe du cinéma** (point n° 7) qui correspond à votre document de travail page 28.

La Section de fonctionnement s'équilibre à 141 260 € en dépenses et en recettes
La section d'investissement s'équilibre à 174 138 € en dépenses et en recettes
Soit un budget total de 315 398 €

Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement (page 29)

Dépenses réelles : 80 175 €

Recettes réelles : 130 175 €

Soit un autofinancement de 50 000 €

Ce budget est l'application du contrat de délégation de service public signé par la ville en avril 2013.
Certains montants sont supérieurs à ce qu'ils devraient être en raison des « oppositions exprimées » durant le mandat précédent sur ce sujet.

Parmi les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : 21 000 €
La ville garde à sa charge les fluides et la grosse maintenance (chaudière)

Chapitre 65 : 10 375 €
C'est l'aide financière maximale de la ville pour l'exploitation du cinéma. Cette somme représente la part de 2013 et de 2014.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Chapitre 67, charges exceptionnelles : 23 300 €

Correspond à une provision pour :

- Le remboursement des places de cartes d'abonnement encaissées par la ville avant le changement de mode de gestion pour 21 000 €
- Le paiement d'intérêts de retard pour les factures non encore réglées concernant les travaux de réhabilitation pour 2 300 €

Parmi les recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 126 025 € (subvention de la ville)
Chapitre 75 4 150 € (redevance du délégataire)

Présentation des dépenses et des recettes de d'investissement page 30

Dépenses réelles : 105 105 €

Recettes réelles : 113 053 €

Le besoin de financement est couvert par l'autofinancement.

On retrouve la reprise des comptes antérieurs, conformément à la décision de la Chambre Régionale des Comptes

Avec en dépenses :

La reprise des restes à réaliser 55 105 €(factures en attente)
La reprise du déficit 57 947 €

Et en recettes 113 053 €
- Report de subvention 66 000 €(réhabilitation)
- Subvention nouvelle 47 000 €(numérisation)

Y-a-t-il des questions ? pas de question donc je vous propose de passer au vote.

Délibération n° 29/04/2014-05

Budget annexe cinéma – budget primitif 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe Cinéma pour l'exercice 2014. Par courrier en date du 16 janvier 2014 suite à l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes, la Préfecture demande à la ville d'inscrire au budget primitif 2014 le déficit d'investissement reporté de 2012 ainsi que les dépenses engagées, non mandatées de cet exercice. Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

	dépenses de fonctionnement	Montant		recettes de fonctionnement	Montant
011	Charges à caractère général	21 000 €	70	produits de gestion courante	0
012	Dépenses de personnel	0	74	subvention d'exploitation	126 025 €
65	autres charges de gestion courante	10 375 €	75	autres produits de gestion courante	4 150 €
67	charges exceptionnelles	23 300 €	77	produits exceptionnels	0
66	charges financières	25 500 €			
042	dotations aux amortissements	48 830 €	042	opération ordre transfert entre section	11 085 €
023	virement à la section d'investissement	12 255 €			
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	141 260 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	141 260 €

Section d'investissement :

Liste opérations	Dépenses	Recettes
------------------	----------	----------

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

000	Opération financière (dont le déficit 2012 pour 57.947,11 € comme demandé par la CRC	119 032,11 €	61 085,00 €
100	Cinéma dont les reports 2012 pour 54.197,62 € comme demandé par la CRC pour les dépenses et 66.000 € de recettes en report de 2012	55 105,89 €	113 053,00 €
TOTAL		174 138,00 €	174 138,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;
- Vu le courrier de la Préfecture du 16 janvier 2014 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le projet de budget annexe du cinéma l'exercice 2014, tel que présenté.**

Monsieur Victorien DARCEL quitte la séance

Présents : 19

Représentés : 3

Votants : 22

Point n° 8

Délibération n° 29/04/2014-06

Personnel communal - Tableau des effectifs saisonniers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de recruter du personnel saisonnier, en renfort dans les différents services connaissant un accroissement d'activités durant la saison (services techniques, police municipale et tennis), ainsi que dans les services ayant des activités saisonnières (centres de loisirs des jeunes, alsh, animation et port d'échouage).

Monsieur le Maire précise que c'est environ 45 à 50 personnes selon la durée du contrat de 1 ou 2 mois en fonction des missions qui sont concernées par ce type de contrat. Pour la Ville le coût est d'environ 120.000 € charges comprises et en ce qui concerne le port d'échouage, il s'élève à 8.000 € charges comprises.

En fonction des besoins de chaque service, il est donc proposé de fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs saisonniers 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ; notamment l'article 3 2° ;

Décide à l'unanimité,

- **de fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs saisonniers 2014**

Services/Fonctions	Nombre de Postes	périodes	Cadres d'emplois
Services Techniques			

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Agents polyvalents affectés soit à l'entretien des plages et voirie soit en renfort aux services techniques	15 postes durant 1 mois	mois 5 06 07 08 09 nombre 1 1 6 6 1	Adjoints techniques
Police Municipale			
Agent administratif en renfort à la police municipale	1 poste durant 5 semaines	période 15/07 au 15/08	Adjoints administratifs
TENNIS			
Agent d'entretien habilité également à encaisser les recettes (régie de recettes)	1 poste durant 7 semaines	du 07/07 au 22/08	Adjoints techniques
Centre de loisirs des Jeunes			
Directeur	1 poste durant 10 semaines	30/06 au 05/09	Animateurs
Directeur adjoint	1 poste durant 6 semaines	15/07 au 22/08	Animateurs
Moniteurs diplômés en voile ou kayak minimum - titulaire BE	2 postes durant 8 semaines	juillet / août	Educateurs APS
Moniteurs diplômés en voile ou kayak titulaire BAFA avec spécialité	3 postes durant 8 semaines	juillet / août	Educateurs APS
Animateurs terrestres	4 postes durant 4 semaines	juillet / août	Adjoints d'animation
Stagiaire BAFA (14 Jours de stage)	3 postes durant 3 semaines	juillet / août	
ALSH été			
Directeur adjoint BAFA	1 poste durant 3 semaines	du 04/08 au 22/08	Animateurs
Surveillants de baignade	2 postes durant 4 semaines	juillet / août	Adjoints d'animation
Animateurs brevetés BAFA	1 poste durant 6 semaines 2 postes durant 5 semaines 2 postes durant 4 semaines 1 poste durant 4 semaines	du 21/07 au 29/08 du 07/07 au 08/08 du 07/07 au 01/08 du 04/08 au 29/08	Adjoints d'animation
Cuisinier exerçant également les fonctions d'agent d'entretien du centre	1 poste durant 8 semaines	du 07/07 au 29/08	Adjoints techniques
Stagiaire BAFA (14 Jours de stage)	3 postes durant 8 semaines	juillet / août	
ANIMATION			
Expositions "Les Océaniques": Agents de surveillance (22/05 au 21/06)	2 postes durant 1 mois	22/05 au 21/06	Adjoints d'animation

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Animations été : agent chargé du suivi des animations (accueil des groupes)	1 poste durant 2 mois	01/07 au 31/08	Adjoint d'animation
Port d'échouage			
Agents affectés à la navette et remplacement du maître de port	3 postes durant 1 mois	juillet / août / sept	Adjoint techniques

Précise à l'unanimité,

- **En cas de dépassement horaire les agents bénéficieront du versement d'IHTS (indemnités horaires de travaux supplémentaires).**
- **Les crédits correspondants nécessaires au paiement des rémunérations et des charges ont été inscrits au budget 2014 de la ville (chapitre 12).**

Retour de Monsieur Victorien DARCEL

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

Point n° 9

Délibération n° 29/04/2014-07

Surveillance des Plages – convention avec le SDIS

Monsieur le Maire indique que, comme l'an passé, la commune a fait appel à des Sapeurs-Pompiers pour assurer la surveillance des baignades et des activités nautiques sur les plages cet été. Il précise que la convention proposée par le SDIS comprend des dispositions équivalentes à l'année passée et en rappelle les principales dispositions :

- les Sapeurs-Pompiers Volontaires Saisonniers (SPVS) sont titulaires de diplômes leur permettant d'effectuer la surveillance des plages et les premiers secours en cas d'accident,
- le SDIS est chargé du recrutement et de la gestion des SPVS, y compris le remplacement en cas d'absence,
- le rôle des SPVS est la surveillance de la baignade, les premiers secours et l'alerte des services publics de secours,
- la durée du travail des SPVS ne peut excéder 8 heures par jour, avec un jour de repos tous les 5 jours,
- la commune met à disposition l'ensemble du matériel réglementaire (hormis les bouteilles d'oxygène), en assure l'entretien et le renouvellement, prend en charge tous les frais de fonctionnement des postes de secours et fournit un hébergement aux SPVS,
- le Maire détermine les zones de baignade à surveiller, les périodes et horaires de surveillance,
- la collectivité paie au SDIS les vacations versées aux sauveteurs, les frais d'inspection et de gestion, les frais de formation.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention à intervenir entre la ville et le SDIS pour cette saison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014

- Vu le projet de convention présenté par le Maire ;

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la ville et le SDIS pour la surveillance des baignades et des activités nautiques sur les plages durant l'été 2014.**

Débat avant le vote :

Mme DROGUET : Quand on parle d'hébergement, cela correspond à quoi. Les personnes sont logées où ?

M. LE MAIRE : Au patronage près du « Celtic ».

Point n° 10

Questions diverses

M. LE MAIRE : Ce conseil municipal qui était consacré aux budgets primitifs est pratiquement terminé, on peut aborder le point 10 qui concerne les questions diverses. Y-a-t-il des questions diverses ?

M. BREZELLEC : Je voudrais savoir si quelque chose a été prévu pour le stationnement des camping-cars, s'il vous plaît. Ils commencent à arriver en rangs serrés.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas vous répondre maintenant mais je voudrais juste rappeler des règles qu'on s'est fixées lors de la séance plénière avec l'ensemble du conseil municipal, c'est que ces questions diverses ne doivent pas aborder des points de délibération, des questions de fonds et que lorsqu'on propose une question orale au conseil municipal, on s'est mis d'accord pour que cette question soit posée 48 heures avant pour qu'on puisse apporter les réponses les plus techniques possible. C'est un mode de fonctionnement qui me semble normal et donc je vous propose que vous reprenez la question de façon orale 48 heures avant le prochain conseil municipal et je pourrai vous répondre sur le plan technique.

M. BREZELLEC : Je la pose maintenant pour le prochain conseil.

M. LE MAIRE : C'est parfait, alors je le note.

M. BREZELLEC : Merci.

M. LE MAIRE : Cela me permet de rebondir sur un deuxième point, c'est qu'il n'y a pas d'obligation pour les villes de moins de 3.500 habitants de l'écriture d'un règlement intérieur du Conseil Municipal mais cela avait été fait dans la mandature précédente. Je propose de mettre en place un groupe de travail que je présiderai, composé de 4 membres de l'équipe majoritaire et je propose que chaque équipe, celle de Mme QUERE et celle de M. BREZELLEC, nous propose un membre pour travailler sur ce règlement intérieur. Vous voudrez bien prendre l'attache de mon assistante pour qu'on puisse mettre en place rapidement ce groupe de travail.

Je vous remercie, je déclare clos ce conseil municipal.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 45
